

La responsabilité civile et pénale des directeurs/trices d'Établissement d'accueil de jeunes enfants

Evaluation stagiaires : 5/5
accomplissement : 100 %



Durée : 7 heures

Objectifs :

- ➔ Maîtriser les règles et obligations régissant les établissements de la petite enfance.
- ➔ Identifier les bonnes pratiques dans la protection au civil / au pénal
- ➔ Savoir mettre en place une organisation en toute sécurité juridique

Pré-requis :

- Directeurs/Directrices d'établissements d'accueils de jeunes enfants
- Elues en charge de la Petite enfance / Directrices petite Enfance
- Gestionnaires (coordination petite enfance, services RH...) - gérants de micro crèche
- Directrices adjointes, EJE, infirmières...

frais de participation :
nous consulter

Programme :

Le cadre légal des EAJE à l'issue de la réforme au 1er sept 2022

- ↪ Les règles et obligations régissant chaque établissement / structure — revue des obligations
- ↪ L'encadrement - Les effectifs minimum
- ↪ Les conditions liées à la qualification
- ↪ Les documents obligatoires
- ↪ Les règles bâtementaires

L'organisation à mettre en place

- ↪ Les effectifs : le taux d'encadrement
- ↪ La surcapacité
- ↪ Les protocoles de santé
- ↪ Les protocoles d'urgence et conduites à tenir
- ↪ Le suivi des vaccinations
- ↪ L'organisation du temps de travail des équipes. Temps de pause, temps de surveillance de cours, de la sieste, des repas, le temps d'ouverture et de fermeture
- ↪ Les sorties : comment organiser les sorties ? Quel est l'encadrement minimum - La place des parents
- ↪ La continuité de la fonction de direction : Comment l'organiser ?
- ↪ L'analyse de pratiques
- ↪ La relation avec les familles : la contractualisation

Les soins dispensés en crèche

- ↪ La constitution de l'équipe de soins : Qui peut administrer un médicament ?
- ↪ Le registre infirmier
- ↪ Le référent santé et accueil inclusif
- ↪ Que répondre à un parent qui demande que son enfant prenne un médicament sans justifier d'une ordonnance ?
- ↪ Comment s'organiser dans une micro-crèche ?
- ↪ Les protocoles santé et d'urgence. Elaborer un PAI
- ↪ Comportement à adopter en cas de maladie infantile

La responsabilité civile des parents

- ↪ La responsabilité du fait des agissements de leurs enfants
- ↪ Peuvent-ils reporter la responsabilité d'un dommage sur la crèche ? Quelles assurances demander aux parents ? Comment réagir devant un accident causé par un enfant ?
- ↪ L'enfant mordeur : qui est responsable ?

La responsabilité civile et pénale des salariés de la crèche

- ↪ La faute du salarié / quelles sont les différentes fautes qu'il/elle peut commettre ? Comment les prévenir ?
- ↪ Les conséquences d'un défaut de surveillance ?
- ↪ L'enfant chute seul : qui est responsable ? L'enfant blesse un autre enfant : qui est responsable ?
- ↪ La loi Fauchon ou l'importance de fixer les règles

La responsabilité civile et pénale des directions de crèches et établissements - la responsabilité ordinale des professionnels de santé

- ↪ La responsabilité pour les faits commis en qualité d'employeur (du fait des agissements de ses salariés)
- ↪ La responsabilité du "fait d'autrui"
- ↪ Quelle assurance devons mobiliser en cas d'accident causé par un enfant : celle des parents ou celle de la crèche ?
- ↪ La responsabilité du fait des salariés
- ↪ La responsabilité du fait des assistantes maternelles, du fait des stagiaires - Le dommage causé par un intervenant
- ↪ Les accidents survenant dans et aux abords de la crèche ou établissement - lors de sortie
- ↪ L'importance du registre unique des risques
- ↪ Face à l'évocation du harcèlement de la part d'un salarié

Autorité parentale et droit de garde des parents

- ↪ Qui a l'autorité parentale ? Qui a la garde ? Mono parentalité - homo parentalité : qui peut faire quoi ?
- ↪ Que se passe-t-il si les parents divorcent ou se séparent ?
- ↪ L'un des parents peut-il s'opposer à ce que l'autre vienne chercher l'enfant ?
- ↪ Les droits des beaux-parents, des grands-parents
- ↪ Lorsque l'enfant est confié à tiers - La délégation de l'autorité parentale

Prévenir la maltraitance

- ↪ Le protocole détaillant les mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation de danger pour l'enfant ;
- ↪ Initier puis déployer avec son équipe un plan de bientraitance - Réagir face à une suspicion de violence
- ↪ La protection de l'enfance - L'information préoccupante - le partenariat avec la CRIP

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Apport théorique
- Quiz
- Etude de cas

Evaluation et suivi :

- Quiz
- Analyse de situation
- Évaluation de la formation à chaud et à froid